

Publication des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros, par année civile

Aux termes de l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
21974009900011	Commune de Saint-André	2023	857 255,00	3	7	120	
21974009900011	Commune de Saint-André	2022	832 584,82	2	8	120	
21974009900011	Commune de Saint-André	2021	756 973,61	5	5	120	
21974009900011	Commune de Saint-André	2020	763 250,03	5	5	120	
21974009900011	Commune de Saint-André	2019	759 264,33	5	5	120	
21974009900011	Commune de Saint-André	2018	755 630,09	5	5	120	